

**COMITÉ SYNDICAL  
 ECLAIRAGE PUBLIC  
 Délibération n°8**

**SEANCE DU 02 OCTOBRE**

L'an 2023, le 02 octobre à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 53

Pouvoirs : 1

Excusés : 8

Membres votants : 53

**Objet : Approbation de la mise en place de SCHEMAS DIRECTEURS D'ECLAIRAGE PUBLIC sur des communes de l'Ardèche**

**Vu** l'adoption du principe du transfert de compétence de l'Eclairage Public en date du 06 mars 2017 en séance du Conseil Syndical et modifié en date du 13 décembre 2021 en séance du Conseil Syndical ;

**Vu** la possibilité de souscrire un Schéma directeur d'éclairage public inscrite dans le règlement de transfert de compétence modifié le 13 décembre 2021 en séance du Conseil Syndical.

Ce schéma directeur ayant pour but principal de réduire les consommations d'énergies mais aussi d'améliorer la sécurité des installations et la réduction de la pollution lumineuse.

En conséquence, les communes de MIRABEL, PEAUGRES, PRANLES et ST MICHEL D'AURANCE, ont décidé d'adhérer à ce dispositif. Pour rappel, les participations communales ont désormais un étalement sur 5 ans et il y a des frais de maîtrise d'ouvrage de 2,5% sur le montant HT des travaux suite aux modifications des conditions techniques, financières et administratives du transfert de la compétence éclairage public adoptées au comité syndical du 13 décembre 2021 \*Ci-dessous exposés les plans de financement respectifs de ces collectivités, soumis à votre vote :

MIRABEL (Remplacement de 27 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	23 000,00 €					
Participation SDE07	11 500,00 €					
Participation communale	11 500,00 €					
FMO	575,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	

La commune de PEAUGRES a validé un schéma directeur éclairage public. Il sera mis en place sous réserve de la réception de la nouvelle délibération de la commune correspondant au plan de financement présenté ci-dessous.

PEAUGRES (Remplacement de 133 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	130 000,00 €					
Participation SDE07	52 000,00 €					
Participation communale	78 000,00 €					
FMO	3 250,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	15 600 €	15 600 €	15 600 €	15 600 €	15 600 €	

PRANLES (Remplacement de 86 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	80 000,00 €					
Participation SDE07	40 000,00 €					
Participation communale	40 000,00 €					
FMO	2 000,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	

ST MICHEL D'AURANCE (Remplacement de 39 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	53 400,00 €					
Participation SDE07	26 700,00 €					
Participation communale	26 700,00 €					
FMO	1 335,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	5 340 €	5 340 €	5 340 €	5 340 €	5 340 €	

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE de valider et mettre en place les schémas directeurs des communes citées ci-dessus,
- ✓ DECIDE d'inscrire au budget l'ensemble des écritures budgétaires correspondantes, notamment celles portant sur le constat de la dette et d'en demander la réciprocité aux communes.

\*les schémas directeurs dont les montants sont supérieurs à 250 000€ seront réalisés en plusieurs tranches conformément au règlement de transfert de compétence éclairage public modifié et validé au comité syndical du 13/12/2021.

Le Président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le.....